



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 21 JANVIER 2019

Séance du : 21 janvier 2019

Date de convocation : 14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance élu : Sylvie MATHON

EQUIPEMENTS SPORTIFS - REAMENAGEMENT DE L'ESPACE DE LOISIRS DE L'ARBORETUM

OBJECTIFS POURSUIVIS :

La commune de la Grave a prévu de réaménager le secteur dit de « l'Arboretum » (aire de pique-nique et de jeux).

Cet espace est un espace essentiel et très prisé pour la vie sociale du village et par les touristes. C'est ici que viennent se retrouver les enfants et adolescents. Cet espace sert aux activités des écoles. Cette espace, ludique, en bord de Romanche, est un lieu d'accueil et de jeux pour les vacanciers.

La municipalité souhaite aménager cet espace pour les enfants, adolescents et les adultes.

(Voir délibération n°2016-046).

Il est prévu de programmer cet investissement sur 3 années :

- En 2018, le terrain de tennis double a été réaménagé avec reprise du revêtement, reprise des grillages et aménagement au fond du terrain d'un mur d'entraînement ; ainsi que des toilettes sèches (à lombricompostage) ont été aménagés ;
- En 2019, il est prévu la création d'un terrain multi sports avec des modules permettant de jouer à des jeux collectifs, basket, volley, badminton, handball ...) , ainsi que une tyrolienne,
- En 2020, un terrain, aire de « skatepark » avec des modules tel que « linceul », « double vague », « trottoir » ... seront proposés.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le phasage du projet en programme pluriannuel,
- L'inscription au budget 2019 de la phase numéro 2 du projet, soit le « terrain multi sports avec des modules permettant de jouer à des jeux collectifs, basket, volley, badminton, handball ...),

ainsi que une tyrolienne » pour un montant de :

- Terrain multisports : 62 950.00 € HT (financé à hauteur de 70% par des subventions publiques)
- La tyrolienne : 21 694.15 € HT ((financé à hauteur de 70% par des subventions publiques)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Donne son accord pour inscrire le programme au budget prévisionnel 2019,
- Donne autorisation au maire, Mr Jean-Pierre SEVREZ, pour signer et notifier les marchés publics

Délibération adoptée à l'unanimité

3EME TRONCON TELEPHERIQUE FINANCEMENT

Une délégation de service public a été mise en place en juin 2017 pour l'exploitation des téléphériques des Glaciers de La Meije.

- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-027 approuvant le contrat de délégation de service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije et approuvant le choix du candidat Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA) pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-029 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de la SATA pour la création d'une société dédiée à l'exploitation du téléphérique des Glaciers de la Meije, la SATG (Société d'Aménagement Touristique de La Grave) ;
- Vu le contrat de délégation du service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije du 5 mai 2017 ;
- Considérant qu'un troisième tronçon est prévu dans ce contrat de délégation de service public et que le financement doit être trouvé par le concédant et le concessionnaire ;
- Considérant que la création d'un troisième tronçon a un intérêt économique majeur pour la commune de LA GRAVE qui pourrait en financer une partie en recourant à un emprunt ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour que la commune participe au financement du troisième tronçon du téléphérique ;
- Indique que la commune pourrait apporter un financement au moins égal à 500 000 € ;
- Indique que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Département des Hautes-Alpes seront sollicités pour participer financièrement à ce troisième tronçon ;

Délibération adoptée à l'unanimité

VENTE DE TERRAINS A MTPS

La société MTPS envisage de réaliser une microcentrale électrique sur le torrent de l'Abéous. Elle a déjà acquis des terrains communaux nécessaires à la construction de cette microcentrale. Elle propose de racheter la parcelle cadastrée I 367 de 1108 m2.

Vu la délibération du conseil municipal n°2015-017 du 14 avril 2015, concernant la vente de terrains à la société MTPS pour la construction d'une centrale hydroélectrique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-036 du 13 août 2018, concernant la promesse de bail emphytéotique pour la centrale de l'Abéous ;

Vu l'arrêté municipal n°2018-125 du 13 décembre 2018 portant prise de possession des biens sans maître au nom de BOUILLET Auguste ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour céder la parcelle I 367 de 1108 m2 à M. CARAYOL de la société MTPS
- Précise que ce terrain est intégré dans le lot de terrains porté dans la délibération n°2015-017 du 14 avril 2015, dont le prix de vente global était de 28 000 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente

Délibération adoptée à l'unanimité

MUR DU CIMETIERE DU CHAZELET – FINANCEMENT

Le mur du cimetière du Chazelet est en très mauvais état et il risque de s'effondrer. Sa réfection est très urgente afin d'éviter un accident.

Une étude a été réalisée par le bureau d'études SAUNIER INFRA de GAP 05 le 16 janvier 2019.

Le coût de l'opération est estimé à : 115 800 € HT

- Maitrise d'œuvre : 16 250 € HT
- Travaux et imprévus : 99 550 € HT

Le conseil municipal sollicite les financements suivants :

- | | | |
|----------------------------|------|----------|
| • Etat – DETR 2019 | 40 % | 46 320 € |
| • Région PACA – FRAT | 30 % | 34 740 € |
| • Département Hautes-Alpes | 10 % | 11 580 € |
| • Autofinancement commune | 20 % | 23 160 € |

Délibération adoptée à l'unanimité

MUR DU CIMETIERE DU CHAZELET – TRAVAUX

Le mur du cimetière du Chazelet est en très mauvais état et il risque de s'effondrer. Sa réfection est très urgente afin d'éviter un accident.

Une étude a été réalisée par le bureau d'études SAUNIER INFRA de GAP 05 le 16 janvier 2019.

Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux,

Le conseil municipal :

- Accepte le programme de travaux proposé par le bureau d'études SAUNIER INFRA le 16 janvier 2019 ;
- Autorise le Maire :
 - à demander au bureau d'études de réaliser le dossier de consultation des entreprises avec phasage des travaux en deux tranches (ferme et optionnelle) tel que prévu dans la proposition du 16 janvier 2019 ;
 - à lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux ;

Délibération adoptée à l'unanimité

Jean-Louis FAURE

Alain FAUST

Roland JACOB

Alain JACQUIER
Absent

Florence GAILLARD

Bruno GARDENT

Régis JOUFFREY

Sylvie MATHON

Jean-Pierre PIC

Philippe SIONNET

Jean-Pierre SEVREZ